[POINT CHSCT]

CHSCT de Septembre 2019

1 : Attention fort risque de mobilité forcée!

Signe des temps, il n'y a jamais eu autant de déclarations de la direction sur l'article 24 de la convention collective **qui prévoit que si le changement de lieu d'affectation n'entraine pas un trajet supérieur à 30 mn ou 20 km cela n'est pas considéré comme une mobilité.** Ainsi des REA s'interrogent sur le bassin Avignonnais et deux GDD viennent d'être réaffectés sans n'avoir jamais rien demandé**.**

Malgré les explications du représentant des RH que nous pouvons entendre sur la situation de Nice Nord, la méthode n'en demeure pas moins contestable.

Le **SNU PE PACA** refuse un mode de gestion qui peut concerner tous les agents. L'art 24 ne doit pas servir de prétexte, ni d'épée de Damoclès permanent sur les affectations des salariés.

A suivre ….

2 : Assignation de la DR par le CHSCT

Suite au refus de la direction de consulter le **CHSCT** sur les changements organisationnels et donc des conditions de travail des agents en poste à l'accueil, avec le dispositif Agence De Demain ,site par site, les élus décident d'une assignation en justice .

La DR estime qu'elle nous informe suffisamment des phases tests ,et qu'il n'y a pas de modifications substantielles des conditions de travail pour la plupart des sites.

C'est un déni total des spécificités locales et risques encourus par les collègues dont la posture à l'accueil change complètement L'Agence De Demain ne se contente pas que de l'accueil , mais aussi de l'espace co working , du réaménagement de la cuisine, et d'autres espaces..

L'établissement mélange allégrement plusieurs thématiques, comme les sites sensibles, et les sites dépassants 130 agents. Sur ce dernier point, la direction semble enfin être d'accord avec les déclarations du **SNU** sur les difficultés rencontrées et l'impact sur les conditions de travail que ce type d'agence génère .

11 votants : 9 POUR l'assignation dont le SNU

Contact : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr - 04.91.43.43.22

3 : information/consultation : Nouvel agencement du site de Mourepiane

Ce nouvel agencement est un mix entre ADD et le dispositif « agences sensibles ».Il vise à améliorer la synergie (sic) entre équipes en particulier entre les CDE et les CDDE. Ces modifications étaient une demande forte du site. Les agents n'ont pas participé à ce plan de réaménagement contrairement à celui de la phase test ADD.

Pour cela, le bureau du psycho actuellement en bureau 6 va être déplacé au bureau 7 (RM) et devrait être insonorisé Les CDE passent de 4 à 6 conseillers et leur espace, avec des bureaux en tulipe et 2 autres accolés, prévus pour 8 sera partagé par des CDDE à tour de rôle, le but étant d'augmenter la transversalité entre les 2 dominantes.

L'espace GDD passe de 6 à 4 positions et nous apprenons qu'il n'y a pas de bureau dédié pour le 3949 !!! Les bureaux des REA vont être à côté de celui agrandi du DAPE.

Les travaux ne devraient pas tarder à commencer et être réalisés pendant les heures de travail. Nous n'avons pas plus de précisions concernant la durée.

VOTE : sur 11 Votants : 3 POUR , 2 CONTRE

6 ABSTENTIONS dont le SNU pour les motifs suivants :

Aucune certitude sur la confidentialité du bureau Psychologue

Espace CDE : alerte sur l'insonorisation des bureaux des espaces collectifs qui va générer des difficultés pour ceux qui vont y travailler.

N'hésitez pas à nous contacter
si vous souhaitez en savoir plus à syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr.

A bientôt pour un nouveau « POINT IRP » avec le SNU !

Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'info n'hésitez pas !

CONTACTEZ nos élues CHSCT :

Murielle JARDON
et Eric Almagro Représentant Syndical.

www.snufsu-pe-paca.fr / syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr
75 av William Booth - 13012 Marseille - Tel : 04.91.43.43.22